Adama Décembre 2019

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance[1].



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+[1]). L'investisseur supporte le risque de défaut de l'émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Adama Décembre 2019 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation :** Du 16 septembre 2019 au 20 décembre 2019, pouvant être close à tout moment
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans** en l'absence de remboursement automatique anticipé[2]. L'investisseur supporte le risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adama Décembre 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- **Code ISIN : FR0013418571**

Communication à caractère publicitaire destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
[2] Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.

En quelques mots

Adama Décembre 2019 est un titre de créance, qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice »), dividendes non réinvestis (Ticker Bloomberg : SX5E Index).
- De la 1re à la 9e année, un remboursement automatique anticipé majoré d'un gain de 5,50 % par année écoulée si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1).
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial, majoré d'un gain de 55 % (soit 5,50 % par année écoulée), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1) à la Date d'Observation Finale.
  - Un remboursement du Capital Initial, si le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial(1) à la Date d'Observation Finale.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si le niveau de l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

(1) *Dans cette brochure, le Niveau Initial désigne le cours de clôture le plus bas de l'Indice Euro STOXX 50® parmi les cours constatés : le 3 mai 2019, le 19 juillet 2019, le 4 octobre 2019 et le 20 décembre 2019.*

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance ***Adama Décembre 2019****, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 20 décembre 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 3 janvier 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 20 décembre 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.*

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance ***Adama Décembre 2019*** *et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.*



Avantages / Inconvénients

Avantages

- De la 1re à la 9e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1), l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et récupère l'intégralité de son Capital Initial(2).
- De la 1re à la 9e année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 5,50 % par année écoulée(2).
- À l'échéance des 10 ans, si Adama Décembre 2019 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1), l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un gain final de 55 %(2), soit 5,50 % par année écoulée(2).
- À l'échéance des 10 ans, si Adama Décembre 2019 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial(1), l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial(2).
- Un point d'entrée optimisé (le « Niveau Initial »), correspondant au cours de clôture le plus bas de l'Indice parmi les cours constatés : le 3 mai 2019, le 19 juillet 2019, le 4 octobre 2019 et le 20 décembre 2019.

Inconvénients

- Adama Décembre 2019 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 70 % de son Niveau Initial(1)). La valorisation d'Adama Décembre 2019 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 70 % et 100 % de son Niveau Initial(1).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 10 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 5,50 % par année écoulée(2). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

Profil de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus.
Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital :** en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque de marché :** le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque de contrepartie :** le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis S.A. est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

(1) *Dans cette brochure, le Niveau Initial désigne le cours de clôture le plus bas de l'Indice parmi les cours constatés : le 3 mai 2019, le 19 juillet 2019, le 4 octobre 2019 et le 20 décembre 2019.*

(2) *Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

Mécanisme de remboursement

Niveau initial de l'Indice

Le Niveau Initial correspond au cours de clôture le plus bas de l'Indice parmi les cours constatés : le 3 mai 2019, le 19 juillet 2019, le 4 octobre 2019 et le 20 décembre 2019.

Exemple illustratif : Les niveaux ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des cours qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates d'observation	03/05/2019	19/07/2019	04/10/2019	20/12/2019
Niveaux de clôture de l'Indice (en points)	3 305,90	3 406,78	3 385,64	3 504,24

Dans cette exemple, le cours de clôture le plus bas correspond à celui du 03/05/2019, soit un cours de 3 305,90 points. Il s'agit alors du Niveau Initial retenu pour l'Indice.

Remboursement automatique anticipé conditionnel dès la 1re année

De la 1re à la 9e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

Le Capital Initial
+
un gain de 5,50 % par année écoulée
(Soit un TRA brut(1) maximum de 5,26 %(3))
(Soit un TRA net(2) maximum de 4,21 %(3))

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, Adama Décembre 2019 s'arrête automatiquement ; sinon, le produit continue.

Remboursement final

À la Date d'Observation Finale, le 20 décembre 2029, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 3 janvier 2030 :

Le Capital Initial
+
un gain de 55 %, soit 5,50 % par année écoulée
(Soit un TRA brut(1) de 4,46 %)
(Soit unTRA net(2) de 3,41 %)

Cas médian

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 3 janvier 2030 :

Le Capital Initial
(Soit un TRA brut(1) de 0 %)
(Soit un TRA net(2) de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 3 janvier 2030 :

Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Indice.
Cette perte en capital peut être partielle ou totale.
(Soit un TRA brut(1) inférieur à -3,49 %)
(Soit unTRA net(2) inférieur à -4,45 %)

(1) *Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Les TRA sont calculés à partir de la date de constation initiale (soit le 20/12/2019) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.*

(2) *Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux). Les TRA sont calculés à partir de la date de constation initiale (soit le 20/12/2019) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.*

(3) *Sur la base d'un scénario correspondant au remboursement du capital et au versement d'un gain de 5,50 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé.*

Le mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et ***Adama Décembre 2019*** *se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.*

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50®
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Performance finale de l'Indice
- Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé (100 %)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (70 %)
- Gain
- Plafonnement du gain

Scénario défavorable : Baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 30 %)

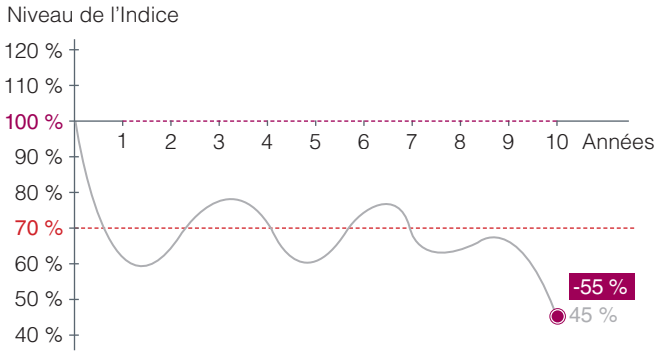

- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du cours de l'Indice soit une perte de 55 %.
- **Remboursement final : 45 % du Capital Initial**
- **TRA brut[1] : -7,64 % (identique à celui de l'Indice)**
- **TRA net[2] : -8,56 %**

Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure à 30 %)

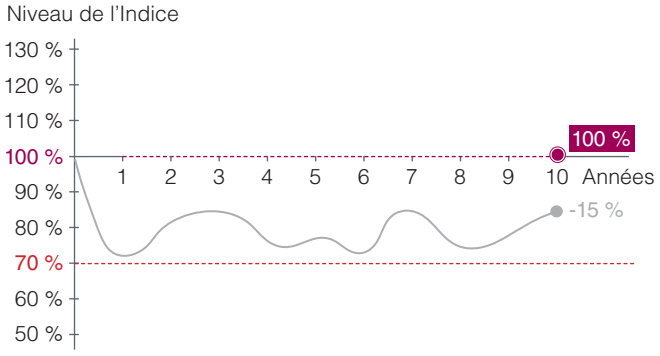

- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 85 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 15 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.
- **Remboursement final : 100 % du Capital Initial**
- **TRA brut[1] : 0 % (contre -1,60 % pour l'Indice)**
- **TRA net[2] : -1,00 %**

Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice (Plafonnement du gain)

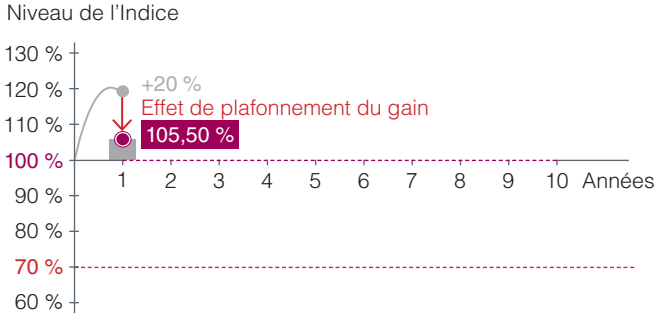

- À la 1re Date d'Observation Annuelle le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 5,50 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain), il est remboursé à 105,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.
- **Remboursement final : 105,50 % du Capital Initial**
- **TRA brut[1] : 5,26 % (contre 19,08 % pour l'Indice)**
- **TRA net[2] : 4,21 %**

(1) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA Net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

*Information importante : la valorisation d'**Adama Décembre 2019** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 70 % et 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.*

L'indice Euro STOXX 50®

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Description

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. L'indice Euro STOXX® est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), de Boursorama (https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

Évolution de l'Indice entre le 30 août 2009 et le 30 août 2019

Performances historiques de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis)

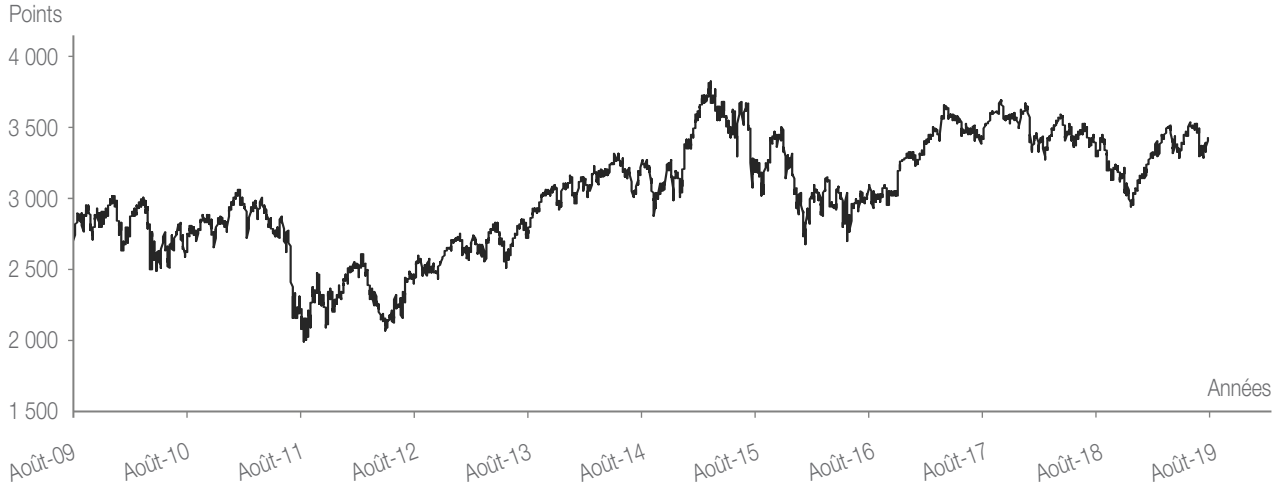

Performances cumulées	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	-0,12 %	8,01 %	22,22 %

Répartition sectorielle

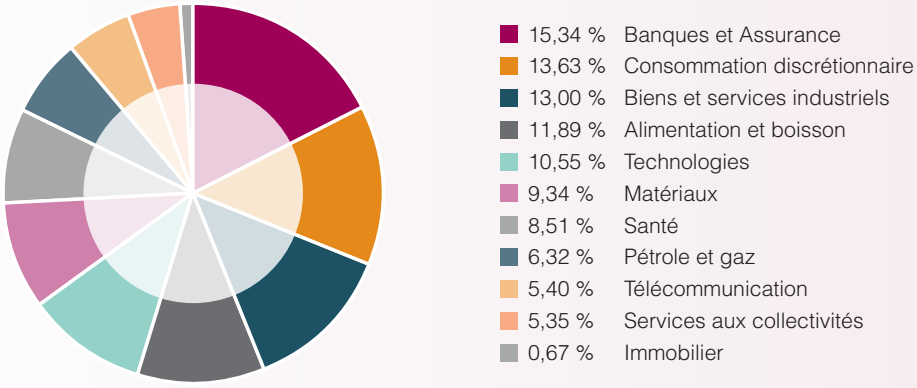

Source : Bloomberg au 30 août 2019

Principales caractéristiques d'**Adama Décembre 2019**

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure, le 12/09/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 16 septembre 2019 (9H00 CET) au 20 décembre 2019 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013418571
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® : (ticker Bloomberg : SX5E Index), dividendes non réinvestis.
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Niveau Initial	Le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® le plus bas parmi les cours constatés : le 3 mai 2019, le 19 juillet 2019, le 4 octobre 2019 et le 20 décembre 2019.
Date d'émission	16 septembre 2019
Date d'Observation Annuelle	21/12/2020 ; 20/12/2021 ; 20/12/2022 ; 20/12/2023 ; 20/12/2024 ; 22/12/2025 ; 21/12/2026 ; 20/12/2027 ; 20/12/2028.
Date de remboursement automatique anticipé	04/01/2021 ; 03/01/2022 ; 03/01/2023 ; 03/01/2024 ; 03/01/2025 ; 05/01/2026 ; 04/01/2027 ; 03/01/2028 ; 03/01/2029.
Date d'Observation Finale	20 décembre 2029
Date d'échéance	3 janvier 2030, en l'absence de remboursement anticipé.
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00 % au cours de vente.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Euronext, le Jour de Bourse suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % TTC du nominal des titres de créance effectivement distribués ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Cyrus Conseil, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le produit Adama Décembre 2019. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'Adama Décembre 2019 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Adama Décembre 2019 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 12 septembre 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis S.A. est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis S.A. est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis S.A. est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 044 925 571,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524

© Shutterstock.com